



COMMUNIQUE

Colombie : Report de la signature d'un accord de paix

Le conflit en Colombie dure depuis près de 60 ans. Il a fait plus de 220 000 morts et environ 6 millions de victimes. La perspective de la signature des Accords de paix entre les FARC et le gouvernement - annoncée pour le **23 mars 2016** - suscite craintes et espoirs. Il est aujourd'hui certain que cette date ne sera pas respectée, car les FARC et le gouvernement n'ont pas encore trouvé de terrain d'entente sur plusieurs sujets essentiels.

Communiqué n°7 Pourquoi n'y aura-t-il finalement pas d'accord le 23 mars et quelles sont les perspectives ?

Le 23 septembre 2015, à La Havane, une poignée de main historique entre le président Juan Manuel Santos et le chef de la délégation des FARC, Rodrigo Londoño, alias « Timochenko », laissait penser que la fin des négociations approchait à grands pas. Le président Santos avait d'ailleurs annoncé une dernière ligne droite de 6 mois avant de signer l'accord final, au plus tard, le 23 mars 2016.

Depuis, de nouvelles avancées ont eu lieu comme la conclusion d'un préaccord sur la justice transitionnelle en décembre 2015 ou la validation, par le Conseil de sécurité de l'ONU, de l'envoi d'une mission internationale d'observateurs non armés pour surveiller la mise en œuvre des accords après leur signature et le désarmement effectif des acteurs armés. Cependant, l'échéance du 23 mars ne sera pas respectée : le processus s'est ralenti, alors que des questions majeures restent sans réponse à ce jour et que la situation sur le terrain demeure critique.

CHIFFRES CLES

12 leaders sociaux et politiques de gauche ont été assassinés depuis le 1^{er} janvier 2016 ;

En 2015, **63** défenseurs des droits humains ont été assassinés, selon l'organisation « [Somos Defensores](#) » ;

En 2015, **472** leaders syndicaux, **628** défenseurs des droits humains et **131** journalistes ont été victimes de menaces, selon la « *Defensoria del pueblo* », l'institution publique chargée de la défense et de la promotion des droits humains.

Quels sont les points de blocages ?

Le report de l'accord final de paix est principalement dû à des **divergences de points de vue et à des difficultés techniques sur deux questions** :

- **Les « zones de concentration »** : il s'agit de zones où les FARC pourront déposer les armes en sécurité, tout en permettant au gouvernement et aux observateurs internationaux de vérifier le bon déroulement de ces opérations de démobilisation et de désarmement. Si le Congrès a approuvé le 9 mars dernier la « Loi d'ordre public » qui permet juridiquement de constituer ces zones, ce vote n'a pas pris sur les négociations de La Havane : il faut encore que les FARC acceptent cette modalité. Il est essentiel également de définir quels territoires précis (entre 7 et 10)

seront concernés et de le faire dans le respect des droits collectifs des communautés autochtones et afro colombiennes notamment.

- **Le « plébiscite pour la paix »** : c'est la formule souhaitée par le président Santos pour soumettre la validation des accords de paix au vote des colombiens. Le blocage vient du fait que cette proposition a été faite à l'initiative du président et n'est en rien le fruit d'un accord entre les deux parties. Au contraire, les FARC sont plutôt favorables à la création d'une Assemblée constituante ([voir notre communiqué sur ce point, en date du 14/03/16](#)).

Quelles sont les perspectives ?

Il est aujourd'hui certain que l'accord de paix définitif ne sera pas signé le 23 mars, même si des annonces seront sans doute faites ce jour-ci pour expliquer ce délai supplémentaire et éventuellement annoncer une nouvelle échéance. Dans tous les cas, **ce report n'est pas synonyme d'échec et le soutien au processus doit être réaffirmé**. Néanmoins, nous pouvons légitimement exprimer certaines craintes, liées au contexte actuel et qui risquent d'être exacerbées si l'Etat colombien ne prend pas les mesures adéquates :

- **A mesure que les négociations avec les FARC avancent, les inquiétudes concernant d'autres groupes armés s'accroissent**. L'une des craintes du « post-conflit » est que d'autres acteurs illégaux combleront le « vide » laissé par les FARC démobilisés. Des territoires entiers sont déjà convoités par la guérilla de l'ELN (Armée de Libération Nationale), des groupes paramilitaires ou de narcotrafiquants, pour y développer des trafics illicites.
- Alors que les yeux sont tournés vers La Havane, **les leaders sociaux en Colombie sont de plus en plus menacés** dans leurs luttes pour les droits des paysans et la défense du territoire (face à l'exploitation minière notamment). La gauche colombienne est également visée. Durant la première quinzaine du mois de mars, 4 défenseurs des droits humains ont été assassinés. Dans un communiqué daté du 16 mars¹, l'Union européenne a demandé aux autorités colombiennes de « *faire toute la lumière sur ces crimes et de poursuivre en justice les responsables* », tout en soulignant le « *rôle fondamental des activistes dans le contexte actuel du processus de paix* ». Face à cette préoccupation grandissante, l'ONU s'est également engagée à assurer un suivi spécifique de la situation.

Contact presse

Olivier Lagarde

Coordinateur du RFCS

06.58.17.58.82

reseaucolombie@gmail.com

¹ "La Union Europea y sus Estados Miembros expresan preocupación por recientes asesinatos de defensores de Derechos Humanos" (16/03/2016) -

http://www.eecas.europa.eu/delegations/colombia/press_corner/all_news/news/2016/20160316_03_es.htm#